

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-04-027

Concours photos "Que fleurisse le printemps" - Mise en place du règlement du concours

Rapporteur : *Stéphanie CASTRIGNANO*

<u>Date de Convocation</u> :	05 avril 2023	<u>Séance du 13 avril 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> :	14 avril 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de avril sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	21	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Marie-Paule FOURMENT À Jeanine FAVRE SECOND, Estelle ROLLE À Grégoire SOUQUE, Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN À Renée THOMAS, Jade MORENAS À Pierre-Jean FAUCITANO, Thomas DEVALQUENAIRE À Éric DEVALQUENAIRE, Martine THEVENIN À Christèle PELISSIER, Jean-Marc FOUIN À Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

La Ville de Morières-lès-Avignon à l'occasion du printemps souhaite renouveler le concours photographique dont le thème serait : « Que fleurisse le printemps ».

Le concours aurait lieu du 1^{er} mai au 15 mai 2023 inclus, sur la thématique du printemps. (Par exemple : Les balcons et jardins, les paysages printaniers, le village ou la photo insolite).

Le concours ouvrira droit à des dotations pour les lauréats, 6 gagnants seront désignés par un Jury formé pour l'occasion. La Ville soucieuse de participer au développement du commerce local propose que les lots proviennent des commerces moriérois.

Il sera donc décerné 6 dotations pour une valeur globale de 300€.

Le concours sera encadré par un règlement spécifique proposé en annexe de la présente délibération.

Il est ainsi proposé à l'assemblée :

- . D'approuver le règlement du concours photo – Que fleurisse le printemps
- . D'autoriser Monsieur le Maire à se procurer les dotations chez les commerçants moriérois pour un montant total de 300€

Oui l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** le règlement du concours photo – Que fleurisse le printemps
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à se procurer les dotations chez les commerçants moriérois pour un montant total de 300€
- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au budget à la nature 6232

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 14/04/2023
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 14/04/2023
Le Maire,

Grégoire SOUQUE

